



TURPE 5

La CFE Energies attend de la Ministre de l'Énergie qu'elle passe très vite de la parole aux actes afin de préserver la souveraineté énergétique du pays !

Malgré l'avis défavorable du Conseil Supérieur de l'Énergie, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) s'entête à maintenir sa délibération sur le TURPE 5 qui fait fi des enjeux de la transition énergétique et du rôle essentiel des réseaux électriques. Il reste une semaine au Gouvernement pour agir et ainsi préserver une infrastructure essentielle à la souveraineté et à la sécurité énergétiques du pays.

Par sa décision du 17 novembre 2016, la Commission de Régulation de l'Énergie a rendu sa décision d'évolution du tarif d'acheminement pour la distribution publique d'électricité, dite TURPE 5. Cette proposition a fait l'objet d'un avis négatif très sévère du Conseil Supérieur de l'Énergie qui traduit la totale incompatibilité de ce tarif d'acheminement avec la réussite de la Transition Énergétique, l'avènement de l'économie numérique mais aussi la préservation d'infrastructures stratégiques essentielles à notre souveraineté nationale, celles des réseaux électriques de distribution dont le cadre réglementaire doit être pleinement adapté à l'impérieuse nécessité d'y investir.

Au-delà de ces enjeux, la CFE Energies rappelle que les investissements dans les réseaux électriques de distribution se révèlent plus que jamais des vecteurs à la fois de développement économique des territoires dans lesquels ces investissements sont réalisés, de confortement de l'attractivité économique du pays dont la qualité des infrastructures est un levier essentiel mais aussi de déploiement d'une filière industrielle d'avenir dans laquelle la France dispose d'un réel leadership, celle des réseaux électriques intelligents.

C'est à ce titre que nous venons de solliciter Madame la Ministre de l'Énergie pour qu'en sa qualité de Ministre de tutelle, elle rejette la proposition de la CRE et qu'elle exige une nouvelle délibération sur le tarif d'acheminement pour la distribution publique d'électricité.

Puisque que la Ministre a déclaré que *"la loi de transition énergétique est une loi d'action et de mobilisation qui doit permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique et d'être exemplaire"*, elle doit passer des paroles aux actes en donnant les moyens d'investir dans les réseaux de distribution qui sont au coeur de la réussite de la transition énergétique.

La CFE Energies est plus que jamais mobilisée pour défendre la qualité du service public de distribution d'électricité, la politique industrielle du pays soutenue par les investissements dans les réseaux électriques comme pour la dynamique des territoires. Il appartient désormais au Gouvernement de prendre urgemment ses responsabilités !

Contact presse : Alexandre GRILLAT / alexandre.grillat@cfe-energies.com

**LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com